

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le samedi 16 novembre à 10h00, le Conseil Municipal composé de 11 membres légalement convoqués, s'est réuni sous la présidence de Michel PATEZ, Maire.

Présents :

- Michel PATEZ,
- Noël NEZ,
- Isabelle BAGUETTE,
- Nathalie CORNU,
- Pierre DELEVALLEZ,
- Bruno DUBOT,
- Nicole JUNG,
- Frédéric MENEAU.

Absents :

- Philippe BRUNEAU
- Lise LEROUX
- Thomas FOUGEREUX

Date de convocation : 6 novembre 2019

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.
Bruno DUBOT est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 14 septembre 2019

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2019.

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne contre.

Le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Informations :

M. le Maire présente le bilan de la mandature : 29 actions majeures ont été accomplies.

Le dossier concernant la réalisation de caniveaux sur la RD 67 a été accepté d'un point de vue technique.

M. le Maire a participé à une réunion des maires du canton portant sur la création d'une maison « multiservices » ; il a été surtout question de rechercher la commune la mieux placée pour l'accueillir, disposant des locaux nécessaires et adaptés et surtout n'ayant à l'heure actuelle aucun service embryonnaire semblable.

Délibération 1 : dépôt d'une demande d'autorisation auprès de la préfecture pour l'installation d'une caméra de surveillance.

Cette caméra sera installée Place du Bal afin d'éviter des actes de vandalisme et des dépôts sauvages. Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire a solliciter cette autorisation.

Délibération 2 : nomination d'un agent recenseur.

M. Pierre Delevallez rappelle l'intérêt pour une commune d'obtenir de tous ses habitants au travers de l'Insee, des chiffres exploitables qui pour certains conditionnent l'attribution de subventions et de dotations.

A l'unanimité Emeline Larbi Patez est nommée agent recenseur et son indemnité nette a été fixée à 523€.

Délibération 3 : renouvellement de la convention de déneigement.

A l'unanimité le conseil municipal autorise le renouvellement de cette convention.

Délibération 4 : modification du contrat de travail de la secrétaire de mairie: passage d'un CCD à un CDI.

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour. CDG27 nous interdit, eu égard à la nature du contrat de travail, actuel de notre secrétaire de mairie, même si nous sommes satisfaits de son travail, de le transformer en CDI.

Délibération 5 : autorisation donnée à M. Le maire de lancer un appel d'offres pour le projet intitulé : « améliorations de l'espace urbain », (installation d'une caméra de surveillance Place du Bal, réfection du terrain de pétanque, installation d'un nouvel équipement, réalisation d'un enrochement en bordure de la mare) et de solliciter les subventions qui en découlent.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 6 : autorisation donnée à M. le Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 7 : approbation des nouveaux statuts de SNA.

Par une voix pour et 7 abstentions la délibération est adoptée.

Délibération 8 : décisions modificatives.

L'ensemble des décisions modificatives proposées sont adoptées à l'unanimité par le conseil municipal.

Délibération 9 : résiliation du contrat VIVINTER

Ce contrat d'assurance couvre notamment les conséquences d'un arrêt de travail du personnel. La charge financière de ce type de garantie, depuis sa mise en place, représente environ 8 000€. M. le Maire propose d'y mettre fin au 31 Décembre 2020 (préavis de 6 mois). Le cas échéant il appartiendra à la

nouvelle équipe municipale de contracter à nouveau cette assurance.

Par 6 voix pour, une abstention et une contre M. le Maire est autorisé à résilier le contrat.

Délibération 10 : location, prêt de l'ex-salle de cantine et fixation des tarifs.

La mise aux normes a démarré et elle se prolongera au moins sur toute l'année 2020, voire même plus tard. Il appartiendra à l'équipe municipale issue des élections de mars 2020, de réactiver les autorités compétentes.

En attendant M. le Maire demande l'autorisation de louer aux habitants cette salle à partir du 1er janvier 2020. A cette date, la protection du réseau d'assainissement situé dans la cour de la mairie sera achevée ainsi que la pose d'une porte anti-panique - PMR.

A l'unanimité cette autorisation est donnée. Après discussions le tarif de location a été fixé à :

- demi-journée 50€,
- journée complète y compris la nuit 200€,

Versement d'une caution de 500€.

M. le Maire s'engage à porter à la connaissance de l'assureur de la commune de cette décision.

Questions diverses

Vœux du maire : dimanche 19 janvier 2020 à 16h00 a été retenue

Prochain conseil : il est programmé samedi 18 janvier 2020 à 9h30.

Dans la mesure où l'ordre du jour est épuisé, M. le Maire décide de clore la présente séance à 12 heures.

Le Maire,

